

**DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE ROCHEMAURE**



PLAN LOCAL D'URBANISME

NOTICES DES ANNEXES SANITAIRES

1. EAUX USÉES

➤ LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

La commune de Rochemaure a élaboré un zonage d'assainissement eaux usées en parallèle de son Plan Local d'Urbanisme.

Il est joint à ce dossier.

➤ L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service de l'assainissement est géré par le Syndicat Intercommunal des eaux Ouvèze Payre depuis le 1^{er} janvier 2014, qui couvre 15 communes.

La station d'épuration de la commune a été mise en eau en 2008. Elle est exploitée par la SAUR.

Capacité nominale	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m ³ /jour	Q pointe m ³ /heure	Equivalent habitants
Temps sec	150	438	124	2 500
Temps pluie	150	438	/	
Charge entrante : (année 2015)	En kg/j DBO5 :	63.2	En EH :	1054
File EAU :	Type de traitement :	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
	Filières de traitement :	Traitement secondaire Dénitrification		
File BOUE :	Type de traitement :	Déshydratation & compostage		
	Filières de traitement :	Filtration à bandes		

Les chiffres clés

	2013	2014	Variation N/N-1
Données techniques			
Nombre de stations d'épuration	1	1	0,00 %
Nombre de postes de relèvement	5	5	0,00 %
Linéaire de conduites Eaux Usées (en ml)	25 499	25 719	0,86 %
Capacité épuratoire existante (en Eq.hab)	2 500	2 500	0,00 %
Données clientèles			
Nombre de contrats - abonnés	879	888	1 %
Volumes assujettis à l'assainissement (en m3) après application des coefficients correcteurs	80 616	85 637	6,23 %
Indicateurs quantitatifs			
Volumes épurés (en m3)	136 822	192 334	40,57 %
Indicateurs qualitatifs			
Nombre de bilans journaliers d'autosurveillance réalisés	12	12	0,00 %
Quantité de boues évacuées (en tonnes de matières sèches)	23,4	25,9	10,68%

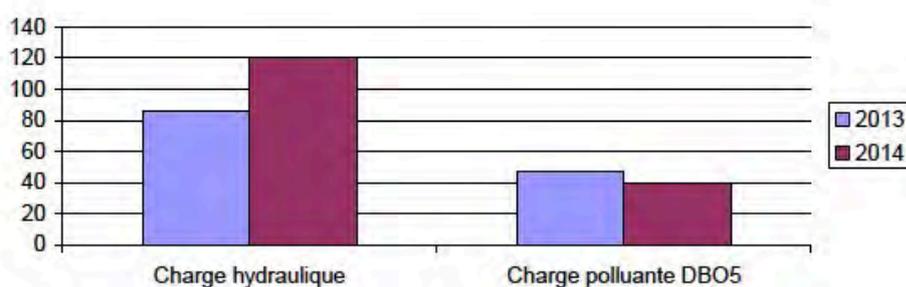
Le bilan de l'activité

La station d'épuration est dimensionnée pour traiter les rejets d'une population de 2500 Eq/Hab, soit 438 m³/jour et 150 kg DBO₅/jour.

Noms des stations	2013		2014	
	Charge hydraulique	Charge Polluante DBO ₅	Charge hydraulique	Charge Polluante DBO ₅
ROCHEMAURE - STEP - 2500 EH	85,58 %	46,97 %	120,31 %	39,18 %

Evolution de la charge hydraulique et de la charge polluante en %

Installation : ROCHEMAURE - STEP - 2500 EH



Les mesures de pollution 24 h réalisées en entrée de station dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire au cours de l'année 2014 indiquent que :

- La charge polluante reçue par la station s'élève à 58.8 kg DBO₅/j, ce qui équivaut au rejet d'environ 1000 équivalents habitants et représente près de 39 % de la capacité nominale de la station.
- Le volume d'effluents admis par la station s'élève à 527 m³/j, ce qui équivaut au rejet d'environ 3000 équivalents habitants et représente près de 120 % de la capacité nominale de la station.

Par temps de pluies, la capacité hydraulique de la station est largement dépassée.

Du fait d'une année 2014 très pluvieuse, le flux hydraulique reçu par la station est en nette augmentation par rapport à l'année 2013.

La qualité

Conformité générale de l'installation

Nom de la station d'épuration	Evaluation de la conformité réalisée par l'exploitant	Avis de la police de l'eau sur la conformité
ROCHEMAURE - STEP - 2500 EH	Conforme	Non Renseigné

Les 12 bilans pollution réalisés au cours de l'année 2014 sont conformes. La norme de rejet est respectée et le rejet de bonne qualité.

Les rendements épuratoires moyens sont très satisfaisants.

Installation : ROCHEMAURE - STEP - 2500 EH

Paramètre	Conformité générale annuelle par paramètre
Matières en suspension	Conforme
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	Conforme
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	Conforme
Azote Kjeldhal (en N)	Conforme

Les travaux réalisés

Extension du réseau eaux usées sur l'avenue du Lavezon.
Travaux sur le prétraitement à la STEP de Rochemaure.

Travaux en cours

Le schéma directeur d'assainissement est en cours de réalisation.
Des tests à la fumée et des passages télévisuels ont été effectués afin de supprimer les eaux parasites (eaux pluviales, eaux de piscine, regards de voirie communale...) qui arrivent à la STEP.

➤ L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SPANC est de la compétence intercommunale.
En 2015, à Rochemaure, le SPANC dénombrait 189 installations ANC, soit une estimation de 473 personnes desservies.
Un schéma général d'assainissement a été approuvé le 18 décembre 2001.

Les contrôles

Durant l'année 2015, le SPANC a validé 21 nouveaux projets d'assainissement non collectif (Légère hausse par rapport à 2014) et a réalisé 11 contrôles de bonne exécution des travaux. (Baisse par rapport à 2014)

Depuis sa création, le SPANC a pu suivre les travaux de 139 projets d'assainissement non collectif. Dans ses projets, 23,7 % utilisent le sol en place pour épurer les eaux usées (Tranchées et lit d'épandage) tandis que 45,3 % ont nécessité l'ajout d'un substrat de sable du fait de la faible perméabilité du terrain. (Filtres à sable) Enfin, les projets restants soit 31,0 %, ont fait appel à des filières particulières. (Micro-stations, filtres plantés de roseaux, filtres compacts, ...)

	Installations recensées	Installations supprimées	Installations contrôlées	Installations restantes	TOTAL ANC faits	TOTAL ANC restants
ROCHEMAURE	189	44	88	57	60,7 %	39,3 %

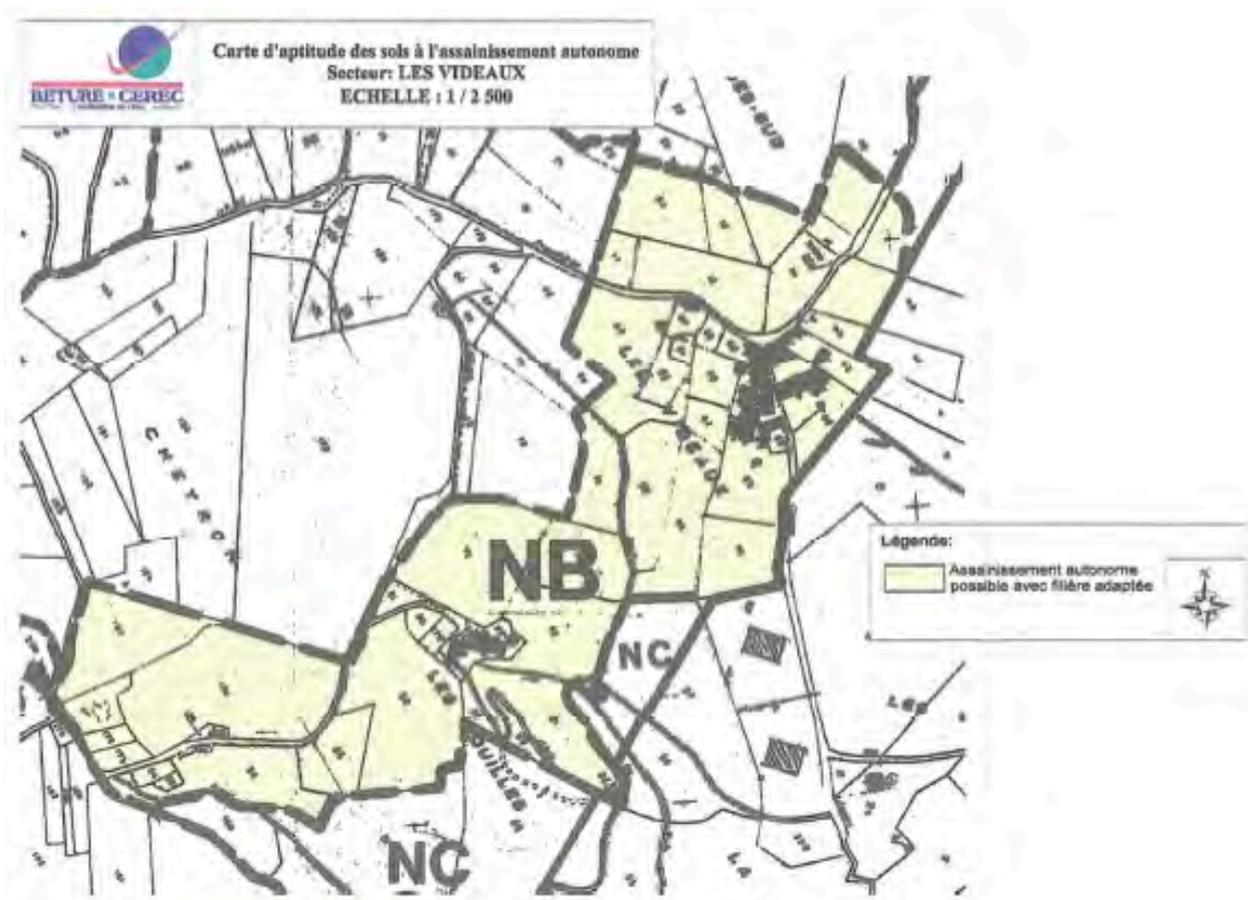
Sur l'ensemble de la CC Ardèche Rhône Coiron, 969 installations ont été contrôlées à la fin de l'année 2015, seules 323 ont été jugées conformes à la réglementation en vigueur par le SPANC, soit 33,3%.

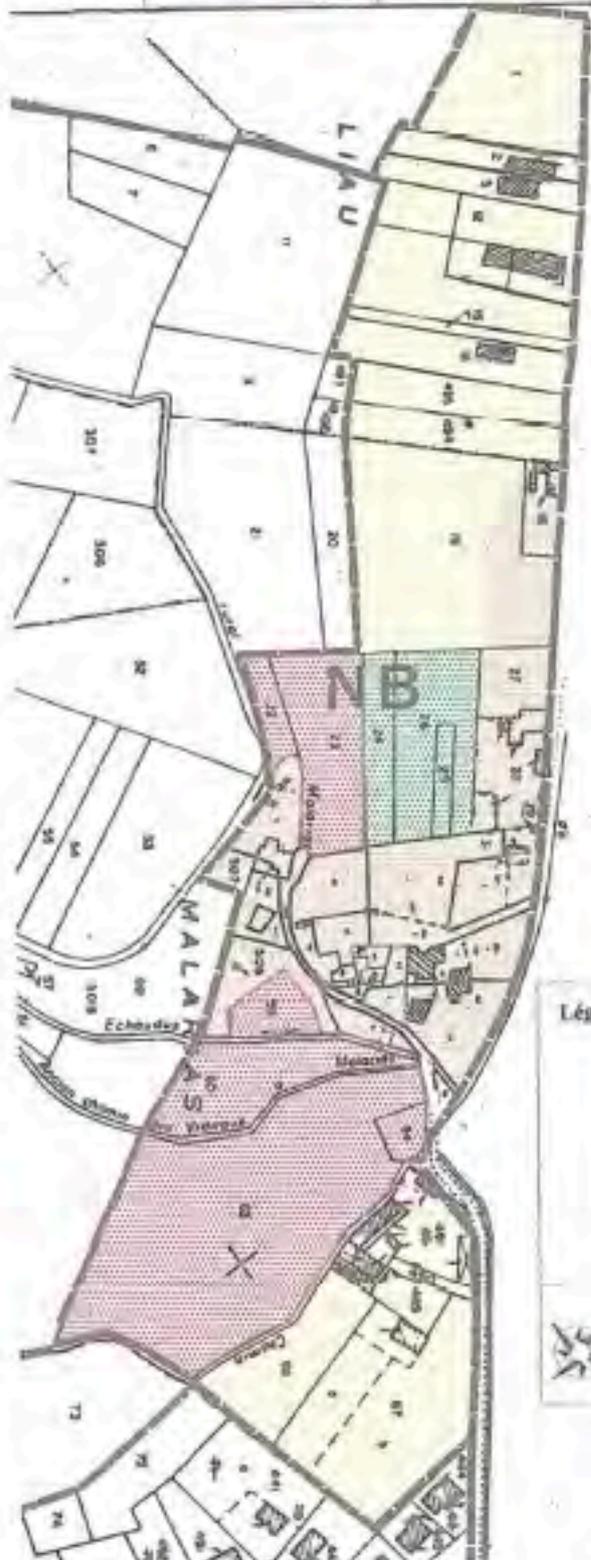
Aptitude des sols à l'assainissement autonome

Les cartes d'aptitude des sols permettent à la commune de justifier sa politique d'assainissement en réalisant une comparaison entre coûts des filières d'assainissement autonome ou coût de raccordement au réseau collectif. La carte de zonage de l'assainissement (zones en assainissement non collectif et zones en assainissement collectif) permettra de « fixer » les orientations retenues.

Des études de l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif ont été réalisées par BETURE-CEREC dans le cadre du schéma directeur de 2000. Ces études ont concerné les secteurs de « Les Videaux », « Le Perillas » et « Malarias ».

La carte d'aptitude des sols étant définie à partir de sondages ponctuels d'une part, et les sols étant par nature très hétérogènes sur la commune d'autre part, il est fortement conseillé pour tout projet de construction ou de réhabilitation de filière d'assainissement non collectif, de confirmer la filière par un sondage sur la parcelle concernée.



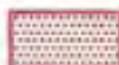


Légende:

-  Sols défavorables
-  Sols moyennement favorables
-  Sols favorables
-  Sols très favorables



Légende:



Zone inapte à l'assainissement autonome

2. EAUX PLUVIALES

L'eau pluviale est de compétence communale.

La commune de Rochemaure a fait réaliser un zonage d'assainissement des eaux pluviales, dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Il est joint à ce dossier.

Généralités

L'assainissement pluvial sur la commune de ROCHEMAURE est assuré :

- dans les parties urbanisées du village, par des canalisations enterrées situées sous voirie ou au niveau des trottoirs et bas-côtés.
- sur le reste du territoire communal, les eaux pluviales ruissellent sur les versants et reliefs vers les fossés et les cours d'eau.

Les eaux pluviales et de ruissellement, ainsi collectées, ont comme exutoire final le Rhône.

Zonage d'assainissement pluvial

Le zonage d'assainissement pluvial décrit une série de mesures, préconisations et recommandations afin d'atteindre les objectifs suivants tout en prenant en compte la mise en œuvre du PLU :

- La maîtrise des risques d'insuffisance du réseau d'eaux pluviales,
- La maîtrise des débits de pointe des rejets d'eaux pluviales,
- L'amélioration de la qualité des rejets d'eaux pluviales.

Aucun dysfonctionnement lié à l'insuffisance hydraulique du réseau n'a été signalé par la collectivité.

Cependant, si le fonctionnement des réseaux est satisfaisant, un accroissement des surfaces imperméabilisées, et donc du volume transitant par les réseaux, peut donner lieu à des dysfonctionnements futurs.

En conséquence, il sera recherché, dans la mesure du raisonnable, à ne pas aggraver le ruissellement en l'état actuel, et donc à limiter les débits de pointe futurs aux débits de pointes actuels.

La construction de nouvelles surfaces imperméables devra donc être compensée, par la création des ouvrages de gestion des eaux pluviales permettant leur stockage avant leur déversement dans le réseau.

Ainsi, toute nouvelle surface imperméabilisée ne pourra être raccordée au réseau séparatif d'eaux pluviales existant, qu'après autorisation de la commune de ROCHEMAURE. Si ces dispositions n'étaient pas respectées, la commune pourrait refuser le raccordement au réseau.

3. EAU POTABLE

Le service de l'eau potable est géré par le Syndicat Intercommunal des eaux Ouvèze Payre depuis le 1^{er} janvier 2014, qui couvre 15 communes.

Il fonctionne en délégation de service public pour Rochemaure et Meysse.

La commune de Rochemaure est alimentée par le captage de Fournier, à Meysse. L'eau est distribuée à partir de la station du Lavezon.

Chiffres clés

	2013	2014	Variation N/N-1
Données techniques			
Nombre de stations de production	1	1	0 %
Nombre de stations de surpression-reprise	8	8	0 %
Nombre d'ouvrages de stockage	12	12	0 %
Volume de stockage (en m3)	2 430	2 430	0 %
Linéaire de conduites (en ml)	56 366	56 299	-0 %
Données clientèles			
Nombre de contrats - abonnés	1 647	1 654	0 %
Volumes consommés hors VEG (en m3)	148 826	174 406	17 %
Indicateurs quantitatifs			
Volumes produits (en m3)	227 739	238 929	5 %
Volumes mis en distribution (en m3) sur l'année civile	227 739	238 929	5 %
Nombre de compteurs	1 647	1 654	0 %
Dont compteurs renouvelés	44	11	-75 %
Soit % du parc compteur	2,67 %	0,67 %	-75 %
Rendement du réseau de distribution (indicateur « rapport du Maire »)	68,9%	67,2%	-2
Indice linéaire de pertes en réseau (en m3/km/j)	3,38	3,80	12,43%
Indicateurs quantitatifs (eau brute) - 2014			
	Total		
Nombre total d'échantillons validés en eau brute	2		
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire ARS	2		
Dont analyses physico-chimiques	2		
Dont analyses bactériologiques	0		
Nombre d'échantillons surveillance de l'exploitant	0		
Dont analyses physico-chimiques	0		
Dont analyses bactériologiques	0		
Indicateurs qualitatifs (hors eau brute) - 2014			
	Total	Conforme	% conformité
Nombre total d'échantillons validés	25	25	100,0 %
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire ARS	12	12	100,0 %
Dont analyses physico-chimiques	12	12	100,0 %
Dont analyses bactériologiques	12	12	100,0 %
Nombre d'échantillons surveillance de l'exploitant	13	13	100,0 %
Dont analyses physico-chimiques	13	13	100,0 %
Dont analyses bactériologiques	13	13	100,0 %

Les volumes produits

Libellé de la station	Volume annuel		Volume journalier			
	2013	2014	Volume moyen	Pointe constatée	Capacité nominale	Taux de mobilisation
Production de Meysse-Fournier	227 739	238 929	654	-	1 440	-
Total	227 739	238 929	654	0	1 440	

La qualité de l'eau

L'eau pompée aux puits de FOURNIER est moyennement minéralisée, proche de son point d'équilibre calco-carbonique, et présente une dureté voisine de 25°F.

Le seul traitement appliqué est une désinfection, il est réalisé sur la station de pompage par injection d'eau chlorée aux refoulements des pompes d'exhaure.

NATURE DE L'ANALYSE	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
Surveillance sanitaire			
Bactériologique	10	10	100,0
Physico-chimique	12	12	100,0
Nombre total d'échantillons	12	12	100,0
Surveillance de l'exploitant			
Bactériologique	13	13	100,0
Physico-chimique	13	13	100,0
Nombre total d'échantillons	13	13	100,0
TOTAL échantillons	25	25	100,0

En 2014, le bilan qualité, réalisé par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire, a montré que c'était une eau :

- de très bonne qualité bactériologique
- dure
- contenant peu ou pas de nitrates
- peu fluorée
- sans pesticides
- sans turbidité.

Le dernier prélèvement, en date du 16 mars 2017 montre une conformité bactériologique et physico-chimique.

Les conclusions sanitaires indiquent que l'eau est de qualité sanitaire satisfaisante. Toutefois, certains paramètres sans incidence directe sur la santé ne sont pas conformes.

4. ORDURES MÉNAGÈRES

Présentation générale du service

La gestion des déchets est prise en charge par la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron depuis le 1er janvier 2017.

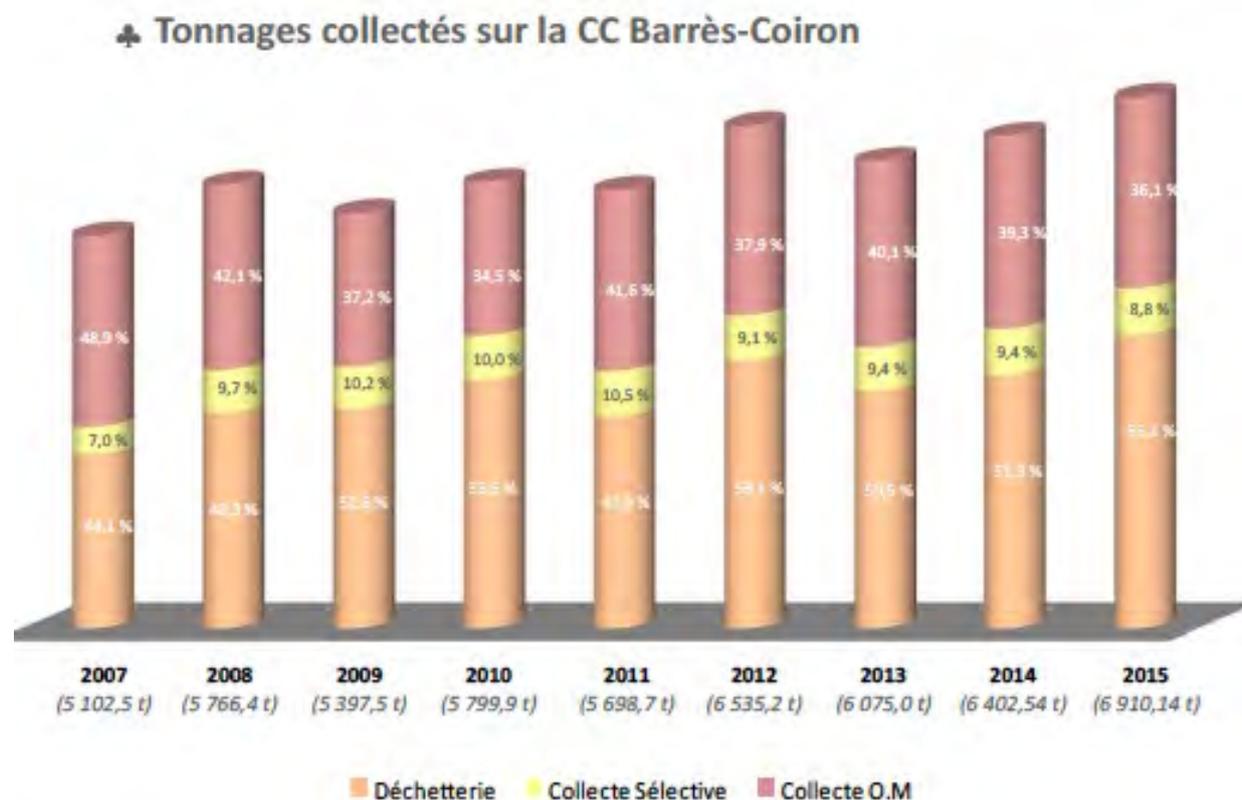
La communauté de communes Ardèche Rhône Coiron dispose d'une régie intercommunale pour la collecte des ordures ménagères.

La collecte se fait 2 fois par semaine à Rochemaure, les mardis et vendredis. Il s'agit d'une collecte mixte : Sacs + Bacs individuels + Bacs de regroupement.

Concernant le tri sélectif, la collecte se fait aux points d'apport volontaire. Il y en a 6 sur la commune, comportant chacun un conteneur "corps creux", un conteneur "corps plats" et un "verres". Il existe également un conteneur de collecte des textiles.

Par ailleurs, une déchetterie est à disposition à Cruas. L'accès est gratuit pour l'ensemble des habitants résidant sur l'une des communes de la CC Ardèche Rhône Coiron.

Enfin, depuis plusieurs années, la communauté de communes s'engage au côté du SYTRAD, dans la promotion du compostage individuel. Les composteurs sont disponibles auprès de la communauté de communes, au siège à CRUAS.



Plan de localisation

MODE DE COLLECTE ACTUEL DES O.M SUR LA COMMUNE DE ROCHEMAURE

